



AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028 Habitable

Critérium Régional **TROPHEE ESTUAIRE ROSE**

Club Nautique du Verdon
Grade 5 A
Les 3 et 4 Octobre 2026
à Le Verdon sur Mer (33123)

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile
- 1.6 - *les Règles du Championnat de l'Estuaire de la Gironde*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles sur le site internet www.tropheeestuaierose.com et du Cercle Nautique du Verdon à partir du 03/09/2026.
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera consultable au Club House des Croiseurs Médocains sur l'esplanade de Port Médoc (IQG Habitables pour l'évènement) à partir du 02/10/2026
- 3.2 A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A - B - C- D ou R] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation *basique* de la Division 240.
Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6 de rating net

	Classes	Rating net
Flotte 1 (Flamme 1)	A,B et R + 5.90	6 à 13,4
Flotte 3 (Flamme 3)	C,D et R	13,5 à 20,4
Flotte 5 (Flamme 5)	D et R	20,5 à 99

Flottes: 1 –3 –5 selon le découpage du Championnat de l'Estuaire de la Gironde

Flamme 1



Flamme 3



Flamme 5



TOUS les bateaux qui participent à la "REGATE" devront mettre un **pavillon Rose** dans le pataras avec la Flamme Groupe, pour se distinguer des bateaux "RALLYE" portant un **pavillon Bleu**

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

4.3.1

- a. **Pour chaque concurrent majeur**, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
- Pour chaque concurrent mineur**, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - **OU** d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire directement sur www.tropheeestuairerose.com jusqu'au 03/09/2026 sous réserve de places disponibles (maximum 80 places en Régate)

4.6

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.7

Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : en fonction du nombre de places disponibles au port et **maximum 100 voiliers Régate & Rallye**.

4.8

Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : **maximum 80 voiliers en Régate**

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants : **NEANT**

5.2

Autres frais : **Soirée GALA ROSE** le samedi 3 octobre aux Palais des Congrès de Soulac sur Mer, **35€/adulte et 29€/moins de 18 ans** pour une soirée avec traiteur (avec choix des plats + vin/café/digestif inclus) et animations. Inscription directement sur www.tropheeestuairerose.com.
Si vous le souhaitez, vous pouvez rester avec votre tenue du Défi Rose pour la soirée !

Possibilité de commander pour le Samedi et le Dimanche des paniers Sandwichs ou Poké = à commander directement sur www.tropheeestuairerose.com.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] L'autorité organisatrice peut fournir des cagnards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	À partir de	Jusqu'à	Lieu
Vendredi 2 Octobre	15h	19h	Club House Croiseurs Médocains
Samedi 3 Octobre	7h30	8h30	

8.2 Contrôles de l'équipement et jauge :

Possibilité de contrôle jauge et équipement à tout moment les 3 et 4 Octobre 2026

8.5 Programme de la Régate :

Date	Type	SA
Samedi 03/10	Accueil Café & Emargement	8H00
	Briefing Skippers	8H30
	SA 1ère course du jour	10H00
	Défi Rose	17H/18h30
	Apéritif Soulac	19h30
	Soirée Gala Rose Soulac	20h30
Dimanche 04/10	Accueil Café & Emargement	8H00
	Briefing Skippers	8H30
	SA 1ère course du jour	10H
	Tombola & Remise des Prix	16H/16h30
	Apéritif de Clôture	17h30

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 02/10/2026

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment sur l'équipement et le nombre d'équipiers licenciés inscrits sur la fiche d'inscription.

9.5 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1, 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11 LIEU

11.1 L'Annexe 1 fourni le plan du lieu de la compétition et des zones de course

11.2 L'Annexe 2 indique les horaires des marées

- 12 LES PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera le suivant : côtiers et construit avec passage de bouées de chenal & de club. Les parcours seront définis dans les IC
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour la ou les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
Le système de classement est le suivant :
- 14.1**
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3**
a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
c) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 14.5**
Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1**
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon du Trophée Estuaire Rose
- 15.2**
[DP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
 - Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMBLEMENTS**
[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée à leur arrivée au Port de Bourg sur Gironde, et pendant la durée de l'épreuve.
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1**
Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2**
Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires

aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : le Dimanche 5 octobre fin d'après-midi sur l'Esplanade de Port Medoc

Les différents prix seront :

- **le Trophée Estuaire Rose** pour le 1^{er} au scratch du classement général toutes classes
- **Et pour le classement général** pour les 3ers du Groupe 1, du Groupe 3 et du Groupe 5 du classement général,
- Possibilité de faire un classement si on a au moins 5 bateaux pour une flotte Monotypie (type 5.90)

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- **Pour Le Trophée Estuaire Rose & les inscriptions :**
Vanessa CHAVANNEAU 06 03 06 39 60 vanessafourcadet@yahoo.fr
- **Pour les licences « journée » :**
Rolland Cruchade rolland.cruchade@orange.fr



INFORMATIONS TROPHEE ESTUAIRE ROSE 2026

Notre Objectif est de fédérer et de sensibiliser les régatiers de l'Estuaire de la Gironde et des départements voisins autour de la sensibilisation et de la lutte contre le Cancer de la Femme, de l'Homme et de l'Enfant.

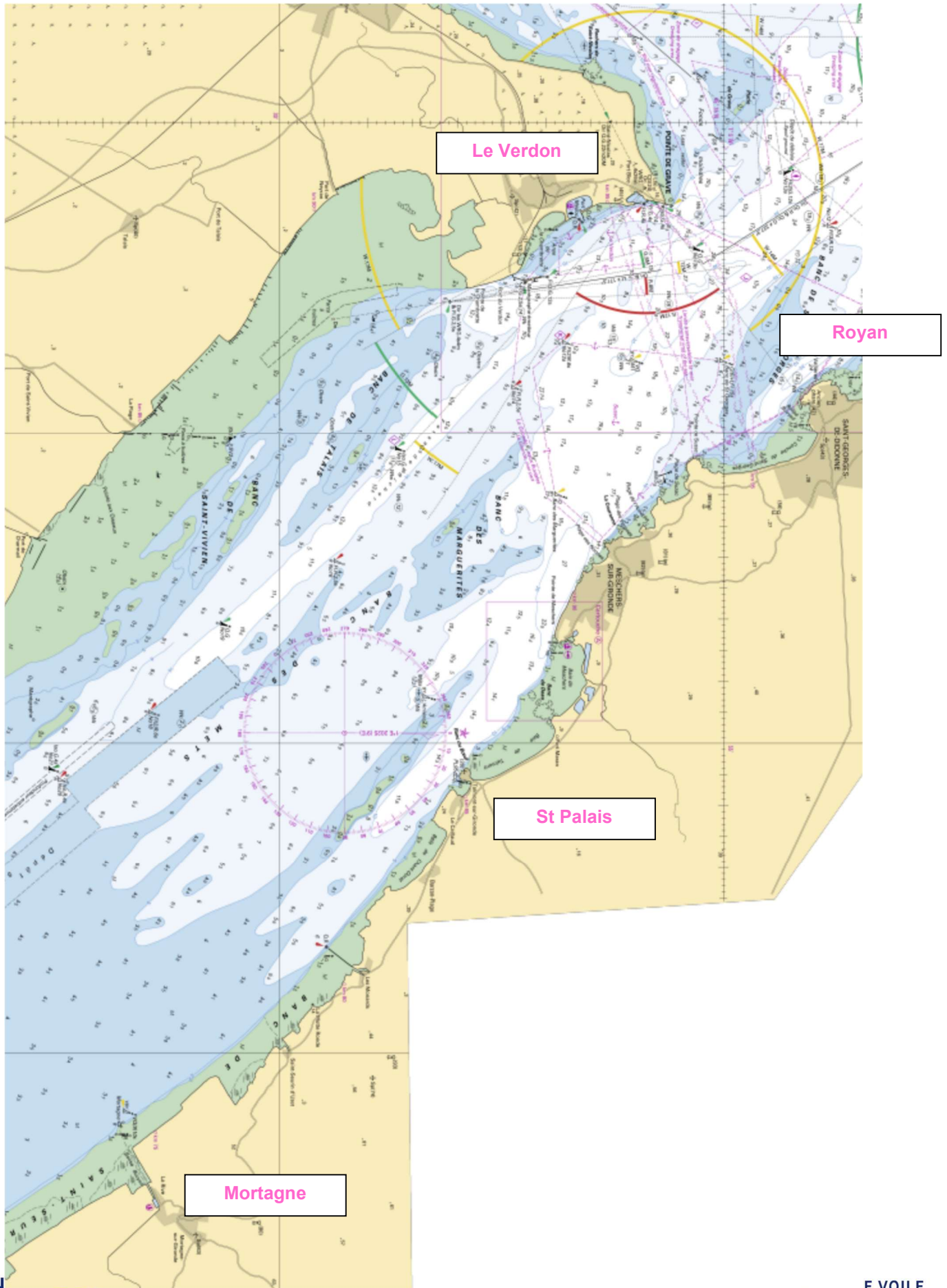
Notre événement se compose de la façon suivante :

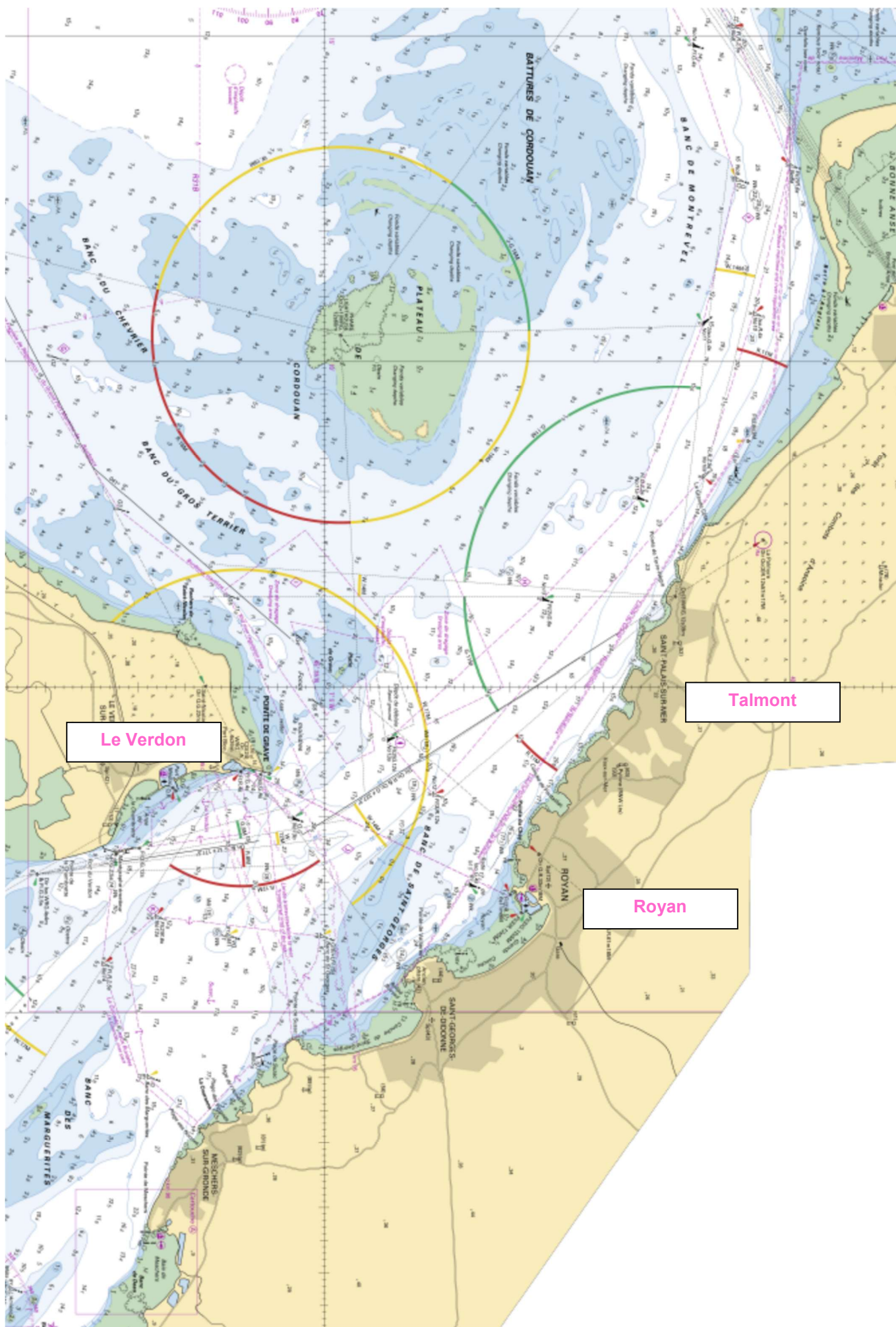
- ❖ **Le TROPHEE DEFI ROSE** est le Défi Sensibilisation qui se compose de 2 parties :
 - d'un **Jeu/QCM** qui devra être rempli et ramené au Comité de Rallye, **le samedi 03/10, avant 19H.**
 - la **Décoration du bateau & équipage** sur un thème Rose : le Jury Défi Rose passera sur les pontons **le samedi 03/10 entre 17h et 18h**, pour voir tous les bateaux, pour les noter et les prendre en photos afin d'attribuer une notation sur l'équipage et le bateau respectant le thème de décoration/animation de cette édition, qui vous sera communiquée par mail 1 mois avant la manifestation. ATTENTION : pour respecter une démarche éco-responsable et écologique, les ballons baudruches sont interdits pour la décoration des bateaux, sous peine de pénalités dans la notation du Jury.
 - La Note du Jeu/QCM représente 50% de la note finale, et 50% pour la décoration du bateau & équipage.
 - Le Trophée sera remis à l'équipage qui aura la meilleure note au total. Si des bateaux se retrouvent exæquos sur la meilleure note, c'est le Jury Défi Rose qui les départagera.
- ❖ **La TOMBOLA SOLIDAIRE** sera organisée cette année, l'intégralité des fonds récoltés de la vente de la billetterie seront reversés à ***l'Association Rose Médoc, l'Association Sparadrap et l'association Parentraide Gironde.***
Prix de vente : 2€ TTC/ Ticket
 - Elle sera faite le Dimanche 04/10/2026 après-midi avant la remise des prix, sur l'esplanade de Port Médoc.
 - De nombreux et très beaux lots sont à gagner !
- ❖ Cette année nous avons décidé de continuer de soutenir ***l'association AGIR CANCER GIRONDE*** pour récupérer un maximum de bouchons lièges et synthétiques. Ces bouchons seront revendus à des sociétés qui les recycleront, l'argent de la vente sera entièrement reversé au service Recherche Cancer de l'Institut Bergonié de Bordeaux
- ❖ Nous vous proposons de participer au **DEFI DU BOUCHON DU CŒUR** : les équipages participant à ce défi devront ramener entre le vendredi 02/10/2026 de 17h à 19h, ou sur la journée du samedi 03/10/2026, tous leurs bouchons qui seront pesés **UNE SEULE FOIS** par un Jury du TER. Un tableau sera affiché avec les poids inscrits devant chaque bateau participant.

- ❖ Nous aurons encore le plaisir d'accueillir **nos Petits Héros** (enfants handicapés/malades) de différentes associations girondines sur ce week-end, pour leur permettre de s'échapper du quotidien de la maladie/handicap, et de découvrir les plaisirs de la voile.
- ❖ *Nous comptons sur vous pour nous informons lors de votre inscription si vous avez des places de disponibles à votre bord pour embarquer une ou plusieurs VIP du Trophée Estuaire Rose.*

Nous comptons sur votre participation afin de rendre cette 8ème édition INCROYABLE !

ANNEXE 1 : ZONE DE COURSES







ANNEXE 2 : HORAIRES DES MAREES

OCTOBRE 2026

Horaires Marées Le Verdon

SAMEDI 3	 Marée basse 03h55 1.94m	53	 Lune Dernier quartier de lune	 Saint Saint Gérard		
	 Marée haute 10h34 4.62m					
	 Marée basse 16h35 2.01m	46				
	 Marée haute 23h36 4.38m					
			 Lever 08h03	 11h39min -3 min	 Coucher 19h42	
DIMANCHE 4	 Marée basse 05h02 2.23m	41	 Lune Dernier croissant de lune	 Saint Saint François		
	 Marée haute 12h15 4.48m					
	 Marée basse 18h06 2.18m	41				
			 Lever 08h04	 11h36min -3 min	 Coucher 19h40	

Horaires Marées Pauillac

SAMEDI 3	 Marée basse 05h44 1.00m	53	 Lune Dernier quartier de lune	 Saint Saint Gérard		
	 Marée haute 11h26 4.61m					
	 Marée basse 18h14 0.93m					
DIMANCHE 4	 Marée haute 00h06 4.24m	46	 Lune Dernier croissant de lune	 Saint Saint François		
	 Marée basse 06h46 1.30m					
	 Marée haute 12h57 4.40m	41				
	 Marée basse 19h35 1.15m					
			 Lever 08h03	 Coucher 19h41		